

PROCES VERBAL

SEANCE DU 18/03/2025

Etaient présents: Mmes, MM. CHATRE Philippe, Mr CHABRY Julien, BILLIEMAZ Gérard, CHAUX Delphine, CHARRIER Jérôme, PERSIGNY André, SERVAJEAN Yolande, MORLANDET Marie-Christine, LAMURE Sandra, CAPITAN Pascal, TRONCY Georges, Mr CAPITAN J.Paul

Était absent excusé Mrs CHAUMENTIN Gilles,
Secrétaire de séance : Mme SERVAJEAN Yolande

Le Quorum étant atteint, la réunion peut commencer.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du PV de la précédente réunion,
- Approbation CFU (ex.compte de gestion et compte administratif) 2024 Budget Assainissement
- Vote du BP 2024 Assainissement
- dossier admission en non-valeur de la trésorerie,
- Questions diverses

Le Maire accueille les membres du conseil. Il annonce le décès de Mr CHATELUS Antoine, personnage connu de Cordelle. Il tient à remercier l'équipe du bulletin municipal, les conseillers pour la distribution, les sponsors et les secrétaires à la Mairie pour leur aide.

Le Procès- verbal de la précédente réunion étant adopté à l'unanimité, l'ordre du jour est alors abordé.

La Conseillère déléguée aux finances présente le compte administratif de l'assainissement pour l'année 2024 le Maire n'ayant pas pris part au vote. Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE par 11 voix pour (Le maire ne participant pas au vote) le Compte Financier Unique 2024 de l'assainissement et l'affectation du résultat. En fonctionnement, l'excédent cumulé est de 346.97 € et compte-tenu qu'il n'y a pas de besoin à couvrir cet excédent sera affecté en totalité aux comptes 002 dans le BP 2025. Pour l'investissement l'excédent cumulé est de 185 913.80 € q **VOTE le BP 2024 à 11 voix pour**, pour le budget assainissement qui s'équilibre en fonctionnement en dépenses et recettes à 77 994.81 € et en section d'investissement dépenses et recettes à 429 819.27 €

VOTE le BP 2025 à 12 voix pour, pour le budget assainissement qui s'équilibre en fonctionnement en dépenses et recettes à 65 496.48 € et en section d'investissement dépenses et recettes à 249 610.04 €

ACCEPTE l'admission en non-valeur d'un montant de 254.92 € pour des créances irrécouvrables,

PREND CONNAISSANCE que la Commune a répondu à un appel à projet avec la Fédération Française de Tennis pour créer un URBAN TENNIS sur le terrain existant.

-Mme SERVAJEAN conseillère souhaiterait qu'une date soit arrêtée pour la « corvée » de plantation des fleurs de la Commune. Il est décidé de la fixer au jeudi 15 mai à 18 h. (rendez-vous au dépôt station d'épuration).

-Mr CAPITAN J.Paul, conseiller évoque le dossier actuel pour la crèche et le changement de moyen de chauffage à l'étude. Vu qu'un thermicien doit venir pour les 2 logements au-dessus de l'école, il pense qu'il serait pertinent de leur faire voir la chaufferie de l'école et de mener une réflexion pour savoir s'il vaudrait mieux raccorder les appartements sur le chauffage actuel de l'école ou les laisser séparés. Par ailleurs faut-il vraiment changer le mode de chauffage ?

- Mme LAMURE Sandra souhaite faire un point sur la pièce de théâtre qui a été jouée à Cordelle. Elle remercie la COPLER pour la diffusion de l'affiche ce qui a permis que des personnes extérieures à Cordelle viennent voir la pièce. Elle indique qu'il a été distribué 200 flyers sur la commune, que l'annonce a été faite sur les réseaux sociaux et qu'il y a eu seulement 27 entrées ! Le Maire tient à remercier Sandra et Yolande pour leur implication. Il précise que la pièce était très bien jouée avec de l'humour.

Séance levée à 21h30

